



## L'essentiel

L'assurance SécuriWEB garantit le remboursement des achats effectués à distance (internet, téléphone courrier) au moyen des cartes bancaires rattachées à votre compte courant.

**CONDITIONS DE SOUSCRIPTION**

Etre titulaire d'une carte bancaire de paiement à usage non professionnel du Crédit Agricole (sauf l'Autre carte).  
SécuriWEB peut être souscrit dans le module « Suivi @ssuré » du Compte à Composer ou bien séparément.  
En souscrivant SécuriWEB ou SécuriWEB Premium dans le cadre du Compte à Composer, vous bénéficiez d'une dégressivité tarifaire.

**ÉVÈNEMENTS GARANTIS**

Les événements garantis dans votre contrat sont :

- La non livraison du bien.
- Une livraison non conforme du bien.

**BÉNÉFICIAIRES**

Titulaire et co-titulaire du compte sur lequel l'assurance SécuriWEB ou SécuriWEB Premium est souscrite.

**BIENS GARANTIS**

Tout bien acheté exclusivement à distance (Internet, téléphone, courrier) auprès d'un commerçant, pour un usage strictement personnel, dont le prix d'achat est supérieur à 15 € TTC (hors frais de port), et payé au moyen de la carte bancaire assurée.

**DURÉE DU CONTRAT**

Les garanties sont acquises pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.



## Bon à savoir

**EN CAS DE SINISTRE**

1) En cas de non livraison du bien garanti après 30 jours :  
Vous devez faire une réclamation auprès du commerçant, par lettre recommandée avec accusé de réception.  
Si après votre réclamation, votre bien n'a toujours pas été livré ou remboursé, vous devez déclarer le sinistre dans les 90 jours auprès de votre conseiller.

2) En cas de livraison non conforme du bien garanti :  
Vous devez faire une réclamation de la non-conformité du bien auprès du commerçant, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 10 jours suivant la date de réception du bien garanti.  
Ensuite, si après votre réclamation votre bien n'a toujours pas été échangé ou remboursé, vous avez 5 jours pour déclarer le sinistre auprès de votre conseiller.

**INDEMNISATION**

Vous êtes indemnisé lorsque le sinistre est éligible, et que le seuil d'intervention de 15€ est atteint.  
Les biens sont garantis dans la limite d'un plafond de 3000€ par sinistre et par année d'assurance.  
Pour la garantie non livraison du bien, une franchise de 30 € sera appliquée si le site du commerçant n'assure pas le suivi de livraison.

**EXEMPLE DE PRISE EN CHARGE**

Vous achetez un ordinateur sur un site marchand d'un montant de 700€. 10 jours plus tard, l'ordinateur qui vous est livré ne correspond pas à celui que vous aviez commandé.  
Vous réexpédiez l'ordinateur au commerçant, tout en réclamant son remplacement par celui acheté initialement. Le site marchand ne souhaite ni rembourser ni procéder au changement.

- 1) Prix d'achat de l'ordinateur 700€
  - 2) Frais de port 15€
  - 3) Frais de réexpédition 20€
- Total versé par SécuriWEB: (700 + 15 + 20), soit une indemnité de 735 €.

**EXCLUSIONS**

Sont exclus les voyages, les titres de transports, les billets de spectacle, les biens achetés d'occasions, entre particuliers ainsi que sur les sites d'enchères.  
*Pour connaître l'ensemble des exclusions, reportez-vous à la notice d'Information.*

**SécuriWEB PREMIUM**

Plafond d'indemnisation porté à 5 000€ par sinistre et par année d'assurance.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans la notice d'information.  
Document non contractuel - Informations valables au 01/02/2013, susceptibles d'évolutions.

## Vous avez le droit de changer d'avis

Vous avez la possibilité de renoncer à la souscription de votre contrat pendant un délai de 30 jours calendaires. Ce délai court à compter du jour de la conclusion de votre contrat. Important :

- Ce droit de renonciation ne s'applique pas si vous avez connaissance d'un sinistre mettant en jeu les garanties du contrat pendant le délai de renonciation.
- Le remboursement de la période non courue s'effectuera au prorata temporis.

Pour renoncer à votre contrat, il vous suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre Caisse Régionale, en respectant le délai légal de 30 jours calendaires.



Le bon sens a de l'avenir

Le contrat SécuriWEB est assuré par CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue La Boétie - 75008 PARIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel DES SAVOIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.

Siège social situé PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 ANNECY CEDEX 9

RCS Annecy 302 958 491 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417.

